



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aviation legere et vol a voile

Question écrite n° 10520

Texte de la question

M Jean Briane attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur la grande misère de l'aviation légère et sportive en France. Depuis plusieurs années, les crédits affectés à l'aviation légère ne cessent de diminuer. Les crédits de formation aéronautique ont diminué de moitié en cinq ans. Les aéro-clubs sont obligés de renoncer à la formation de jeunes faute de pouvoir payer des moniteurs. Dans le même temps, le transport aérien dans son ensemble recherche des pilotes professionnels. Ainsi sommes-nous en pénurie de personnel navigant alors qu'il y a quelques années de nombreux pilotes professionnels ne trouvaient pas d'emploi. Comment l'aviation légère française pourrait-elle se développer, renouveler son parc avec les faibles moyens dont elle dispose ? Est-ce à dire que l'industrie de l'aviation légère et sportive française doit disparaître ? Est-ce à dire qu'à l'heure de l'Europe la France ne sera pas en mesure de former ses pilotes et devra s'adresser aux pilotes formés dans nos pays voisins pour composer les équipages dont les compagnies aériennes auront besoin ? La France serait-elle en train de devenir un pays sous-développé en matière de formation des jeunes aux carrières aéronautiques ? Notre industrie aéronautique fait honneur aux ailes françaises à travers le monde. Il lui demande si on peut admettre que la France qui se veut une grande puissance aéronautique, pays de nombreux pionniers de l'aviation, abandonne ainsi son aviation légère et sportive et perde sa place en Europe et dans le monde. Autant de questions que nous posons et auxquelles nous souhaitons qu'il soit répondu. Le Gouvernement veut-il, oui ou non, que vive et se développe en France l'aviation légère et est-il disposé à lui consacrer les moyens nécessaires ?

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est bien décidé à faire vivre et à développer l'aviation légère en France en lui consacrant les moyens nécessaires. C'est ainsi que les crédits votés pour l'aviation légère dans la loi de finances pour 1989 représentent une rupture dans la règle de décroissance rapide qu'avait imposée le précédent Gouvernement. L'aviation légère est un secteur que le Gouvernement entend soutenir non seulement parce qu'il représente une activité de loisir importante, mais également parce qu'il participe au développement de l'aviation civile en permettant l'éclosion des vocations des futurs personnels navigants. À ce titre, les aéro-clubs font indirectement partie du système de formation des personnels navigants des compagnies aériennes. Aussi, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, souhaite-t-il vivement que ce rôle prioritaire soit reconnu à l'occasion de la préparation du budget du prochain exercice. Les programmes aéronautiques concernant l'aviation légère seront poursuivis au rythme des capacités des industriels (programmes ATL - R 3000 - Marianne - PRV - JPX). Les crédits prévus correspondent aux besoins de financement. De plus, le Gouvernement met en place actuellement des moyens réglementaires et techniques nouveaux nécessaires à la formation en France des pilotes dont auront besoin nos compagnies de transport aérien.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10520

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1094